

le 3 septembre 2013

L'éducation et la jeunesse, priorités du Conseil général des Landes

Le Conseil général développe une politique éducative volontariste qui se concrétise par des actions majeures, notamment dans le domaine des collèges.

Si l'objectif est de favoriser la réussite scolaire pour tous, il s'agit plus largement d'accompagner les parcours de jeunesse des Landais.

En 2013, l'éducation et la jeunesse bénéficient d'une priorité d'action au titre d'un budget de 53 M€, dont 34 M€ (soit 64 %) pour les collèges.

De nombreux collèges sont construits pour répondre à l'augmentation du nombre d'élèves ; ils sont désormais plus de 17 000. Cinq nouveaux établissements ont été construits entre 2004 et 2012, un projet de collège se concrétise sur Labrit pour 2015-2016, et les 39^e et 40^e collèges sont à l'étude à l'horizon 2017-2020.

Intervenir sur l'existant est également essentiel : les travaux effectués (6,5 M€) au collège Félix-Arnaudin de Labouheyre illustrent les efforts réalisés pour restructurer et moderniser les établissements.

La réforme des rythmes scolaires dès 2013 pour agir sur le rythme de vie de l'enfant

Depuis la mise en place de la semaine de quatre jours en 2008, le nombre de jours d'école en France est le plus faible des 34 pays de l'OCDE : 144 jours contre 187 jours en moyenne. De ce fait, les journées sont plus longues et plus chargées que dans la plupart des autres pays.

La réforme des rythmes scolaires doit permettre de mieux répartir les heures de classe sur la semaine, d'alléger la journée de classe et de programmer les séquences d'enseignement à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

Dans les Landes, l'application de la réforme à la rentrée 2013 concernera 69,3 % des élèves (soit 23 075 élèves) et 72,1 % des communes (189 sur 262 communes avec école). Ces chiffres sont bien supérieurs à ceux constatés au niveau national et dans l'Académie de Bordeaux : 26,6 % des communes et 31,2 % des élèves (chiffres prévisionnels avant rentrée scolaire).

La mise en œuvre de projets éducatifs territoriaux recherchant la réussite éducative et l'équilibre des enfants constitue un enjeu essentiel de cette réforme.

Celle-ci renvoie également aux transports scolaires qui, dans les Landes, demeureront régis par la gratuité. A la dépense de 17 M€ an pour le Département, à laquelle correspond une économie de 800 € pour chaque élève, s'ajoutera les effets induits par la réforme : la montée en charge financière sera progressive puisque la réforme sera pleinement appliquée lors de l'année scolaire 2014-2015 et impliquera une dépense supplémentaire annuelle de +1,6 M€ à +2 M€ d'ici à 2015 par rapport au budget de 2012, correspondant ainsi à un nouvel et important effort budgétaire du Département.

La refondation de l'école, de nouvelles perspectives pour le système éducatif

Si la loi votée le 9 juillet s'accompagnera d'une quinzaine de décrets d'application, la refondation de l'école sera visible sur le terrain dès la rentrée 2013.

La création de 54 000 postes au niveau national, dont une part significative est affectée à la nouvelle formation des enseignants, doit notamment permettre à l'Éducation nationale de corriger le déficit en postes d'enseignants dans les écoles maternelles et primaires des Landes qui accueillent plus de 33 500 élèves lors de cette rentrée.

Sur cet aspect, le Président du Conseil général avait saisi le ministre de l'Éducation nationale ainsi que le recteur de l'Académie de Bordeaux qui a initié une amélioration en affectant 21 postes supplémentaires.

Le Conseil général sera attentif à ce que ce mouvement de rééquilibrage se poursuive et soit envisagé dans tous ses aspects y compris la scolarisation des enfants de moins de 3 ans ainsi que les dispositifs dédiés aux élèves en difficulté.